



Ville d'Isbergues

Place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

E-mail : contact@ville-isbergues.fr

A 2024-143

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE
ARRETE DU MAIRE
portant sur
la délégation des fonctions
d'Officier d'Etat-Civil

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

Vu l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'empêchement du Maire et de ses adjoints,

ARRETE

Article 1er : Monsieur Thierry DISSAUX, conseiller municipal de la Ville d'Isbergues, est délégué pour exercer, sous notre surveillance et notre responsabilité, en notre lieu et place, les fonctions d'officier d'état-civil de ladite Ville à l'occasion d'un mariage qui doit être célébré le samedi 5 octobre 2024.

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de BETHUNE pour avis.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié par voie électronique sur le site de la ville, et peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à ISBERGUES, le **16 AVR. 2024**



Le Maire,

Publié le **16 AVR. 2024**

David THELLIER